

limite, les habitants se tournent vers Québec et Montréal pour nombre de leurs contacts; ils achètent à des grossistes de ces villes et leur expédient et leur vendent leurs produits alors que, en deçà de Saint-Léonard, les gens sont plus portés à se tourner vers Fredericton et Saint-Jean. Il ajoute:

• (3.40 p.m.)

D'autre part, si on réunit Carleton à Charlotte, comme vous prendrez probablement votre retraite dans dix ans, le député, sans aucun doute, viendra assez souvent de St. Stephen. Il est alors à concevoir que nous pourrions, pendant de longues périodes, avoir un député à Edmundston et un député à St. Stephen. La zone du Nouveau-Brunswick comprenant Carleton, Victoria et Madawaska-Sud, demeurerait sans personne pour s'intéresser précisément à l'industrie de la pomme de terre. Au conseil du comté, nous avons décidé d'envoyer MM. René Thériault et Jacob Malm rencontrer à Edmundston les membres de la commission et demander que Victoria, Carleton et les deux paroisses du sud de Madawaska constituent une circonscription. Ces éléments auraient sensiblement les mêmes intérêts et les mêmes industries et ils expédieraient aux mêmes régions. Je ne sais si vous auriez la possibilité d'en informer les personnes compétentes—it pourrait sembler que vous demandez une faveur personnelle—mais je suis certain que tel est le désir des habitants de Victoria, tant conservateurs que libéraux.

Les commissaires se demanderont peut-être pourquoi certaines de ces instances n'ont pas été présentées à la commission au moment où elle siégeait, étant donné surtout le préavis concernant la séance. A ce sujet, j'aimerais vous citer un passage d'une lettre que j'ai reçue d'un ancien préfet du comté de Victoria, expliquant en partie pourquoi il n'y a pas eu d'instances auprès de la commission. La lettre, en date du 27 janvier 1966, est de M. Jacob Malm; elle dit notamment ceci:

Il est question, à ce que je vois, du rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales et de la présentation, par le juge W. A. Anglin, d'un rapport minoritaire. Je devais assister à l'audience d'Edmundston, mais je n'ai pu le faire à cause d'une pneumonie double dont je me remettais à l'Hôpital de Grand-Falls. J'ai écrit une lettre à la commission, exposant la désapprobation de bon nombre de résidents du comté de Victoria au sujet des nouvelles délimitations proposées: en séparant les comtés de Carleton et Victoria, on divise les principales régions productrices de pommes de terre, qui sont l'un des principaux secteurs d'exploitation agricole du Nouveau-Brunswick. Si le comté de Carleton est relié à celui de Charlotte et celui de Victoria à celui de Madawaska, le comté de Charlotte représentera tout probablement le comté sud et celui de Madawaska, le comté nord, vu que Charlotte s'intéresse surtout à l'industrie de la pêche et Madawaska, à l'exploitation forestière.

Les cultivateurs qui se consacrent à la culture de la pomme de terre courent le risque d'être oubliés. Si les paroisses de Saint-André et de Saint-Léonard du comté de Madawaska, qui sont des localités agricoles, étaient incorporées à Carleton-Victoria, nous aurions une circonscription agricole. Les conseillers de comté des paroisses de

Saint-André et de Saint-Léonard ont préalablement fait une démarche auprès du conseil municipal de Victoria en vue de faire modifier les limites du comté pour que ces deux paroisses puissent faire partie de ce comté, car leurs habitants doivent se rendre à la ville de Grand Falls pour tous les soins hospitaliers et cette ville est en outre, le centre commercial le plus rapproché. Je joins sous ce pli la copie conforme d'une résolution adoptée à la séance de juillet du conseil municipal de Victoria. J'espère que la recommandation du juge Anglin recevra bon accueil si l'on veut assurer une représentation équitable des intérêts des électeurs.

Je voudrais maintenant dire un mot de prise de la position du comté de Carleton et de ses requêtes. Il n'y en a pas tellement. Le conseil municipal du comté de Carleton, lors de sa séance de janvier dernier, a adopté la résolution suivante:

Le conseiller Winslow propose, appuyé par le conseiller McIsaac, que le conseil fasse connaître son opposition au rapport majoritaire de la commission de délimitation des circonscriptions électorales de la province du Nouveau-Brunswick, plus particulièrement en ce qui a trait à la circonscription comprenant le comté de Carleton, parce qu'il n'y a pas d'intérêts communs. De plus, nous appuyons le rapport minoritaire parce qu'il contient des intérêts communs.

J'aimerais aussi vous faire part d'une lettre explicative datée du 4 février 1966 et venant de M. E. B. Currie, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Carleton. Elle se lit ainsi:

Le conseil municipal du comté de Carleton, à sa réunion annuelle tenue le 25 janvier 1966, a discuté en détail les circonscriptions électorales projetées.

Le conseil s'est opposé au rapport majoritaire, unissant le comté de Carleton au comté de Charlotte, parce qu'il semble que ces comtés n'ont pas d'intérêts communs notamment l'agriculture.

Attendu que les recommandations du rapport minoritaire visant à unir les comtés de Carleton et de Victoria en une seule circonscription électorale fourniraient un intérêt commun, soit l'industrie de l'agriculture qui est prédominante dans les deux comtés, le conseil s'est déclaré en faveur du rapport minoritaire.

J'annexe à la présente lettre un exemplaire de la résolution adoptée par le conseil. Nous comptons que les vues du conseil recevront un accueil favorable avant l'approbation définitive du rapport présenté par le comité.

J'aimerais aussi citer un passage d'un article paru dans l'*Observer* d'Hartland et qui vise, partiellement du moins, le comté de Carleton. Je ne lirai pas tout l'article, qui a été publié le 13 mai 1965 et qui s'intitulait: «Protestations des comtés de Carleton et de Victoria au sujet des nouvelles circonscriptions». Le passage suivant était imprimé en caractères gras:

Les districts de Carleton et de Victoria ont déjà réagi vivement aux répercussions que le premier remaniement apolitique des circonscriptions électorales du Canada, dont le détail a été publié cette semaine dans tous les quotidiens et hebdomadaires, a eues sur le Nouveau-Brunswick.